

7 boulevard du Finistère
29336 QUIMPER Cedex
Téléphone : 02.98.64.11.30
Télécopie : 02.98.64.11.59

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires,

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A lors de sa séance du vendredi 25 février 2011,

Vu la candidature présentée par l'autorité territoriale pour l'avancement au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne 2011,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} mars 2011, est inscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de bibliothécaire, au titre de la promotion interne 2011 :

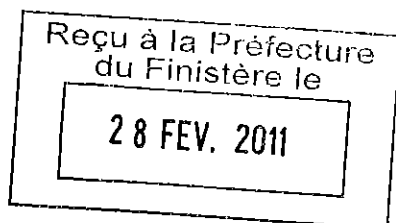
COATANLEM Gaud

Assistant qualifié de
conservation du patrimoine
et des bibliothèques

CC PAYS DE QUIMPERLE

Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 28 février 2011



Le Président

René FILY